

Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?

Le manque de connaissance sur les risques psychosociaux est généralement l'un des premiers obstacles auquel sont confrontés les acteurs de la prévention.

La construction d'une culture partagée et la mise en place de bonnes pratiques passent nécessairement par l'utilisation d'un vocabulaire commun.

L'utilisation du terme « risques psychosociaux » est récente.

En effet, pendant de nombreuses années, les termes de « stress », « harcèlement », « souffrance au travail » étaient davantage utilisés pour qualifier ces manifestations.

Cette question de vocabulaire a ainsi constitué pour certaines organisations un réel frein au traitement du problème. D'abord, parce que l'usage de certains termes constituait un « tabou », mais aussi parce que les acteurs de la prévention avaient le sentiment d'être démunis face à la qualification de ces facteurs de risque.

Cette évolution en termes de vocabulaire vers la notion de « risques psychosociaux » correspond à la fois à une avancée des recherches scientifiques sur le sujet, mais également à une prise de conscience collective de la nécessité de traiter ces manifestations (stress, violence, etc.) dans une logique de prévention des risques professionnels.

Les définitions figurant ci-dessous sont utiles pour identifier les phénomènes que vous pouvez observer au sein de votre organisation.

Savoir de quoi l'on parle est déjà un moyen de mieux comprendre ce qui est en jeu.

« Les risques psychosociaux sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. »
Collège d'expertise sur le suivi des RPS

« Le champ psychosocial renvoie à des aspects psychologiques de la vie sociale au travail. Les troubles psychosociaux (stress, violence...) apparaissent lorsqu'il y a un déséquilibre dans le système constitué par l'individu et son environnement de travail. Les conséquences de ce déséquilibre sont multiples sur la santé physique et psychique. [...]. La notion de risque doit s'entendre comme la probabilité d'apparition du trouble psychosocial ayant pour origine l'environnement professionnel. ».
Extrait d'une définition de l'ANACT

Les points essentiels à retenir :

- Ne pas confondre « trouble » et « risque ».
 - *Un trouble se caractérise par l'apparition chez une ou plusieurs personnes de signes plus ou moins perceptibles, pouvant s'aggraver jusqu'à devenir pathologiques : stress, angoisse, dépression, agressivité, comportements violents, addictions et autres symptômes médicaux.*
 - *Le risque doit s'entendre comme la probabilité d'apparition de troubles tant individuels que collectifs*
- Les risques psychosociaux ont un caractère plurifactoriel. Si des événements liés à la vie privée des salariés peuvent les rendre plus vulnérables à ces risques, votre rôle en tant que représentant du personnel au CHSCT sera d'accompagner la recherche des facteurs pathogènes présents dans l'organisation et les conditions de travail.
- Les troubles psychosociaux sont le résultat d'un déséquilibre dont l'origine peut être l'environnement professionnel et les conditions de travail.
- L'exposition aux risques psychosociaux peut avoir un impact à la fois en termes de santé physique, mais également mentale.